

**Nomination des nouvelles directions
des Ecoles doctorales pour le contrat
quinquennal 2021-2025**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 14 janvier 2021
Délibération 2021/01/CR-007**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 38 ;

Vu l'arrêté du 25-05-2016 relatif à la formation doctorale ; notamment son article 12 ;

Considérant les propositions des conseils des Ecoles doctorales co-accréditées par l'Université Toulouse III-Paul Sabatier ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent la liste des nouvelles directions des écoles doctorales pour le contrat quinquennal 2021-2025.

Toulouse, le 3 mars 2021

Le Président,

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0